



## Separation et droits sur une maison construite

Par **PACO72**, le **11/03/2015** à **13:52**

Bonjour,

Ma situation est délicate... Nous avons fait construire une maison sur un terrain donné par les grands-parents de mon ami (nous sommes pacsés). Nous avons 2 enfants en commun. J'ai financé en totalité l'acte notarié de donation et nous avons fait un emprunt commun pour la totalité de la construction (que nous remboursons depuis 2007). Mon ami étant très dépensier, il finance le remboursement de la maison et j'assure les dépenses liés à notre vie (nourriture, chauffage, eau....)

Rien ne va plus entre nous et j'aurais aimé savoir ce qui me revient de droit en cas de séparation...

Par avance merci pour vos réponses,

Par **aguesseau**, le **11/03/2015** à **19:15**

bjr,

la maison étant construite sur un terrain à votre mari, car reçue par donation, appartient en propre à votre mari.

vous n'êtes aucunement propriétaire de ce bien, vous financez l'acquisition d'un bien qui ne vous appartient pas.

en cas de séparation, vous devrez demander le remboursement de l'argent que vous avez investi personnellement dans le bien de votre partenaire, s'il refuse vous devez saisir le juge avec les preuves de votre financement, mais ce n'est pas gagné..

en plus vous avez fait un emprunt commun, ce qui fait que s'il ne rembourse pas le prêt,

l'organisme de crédit vous demandera de rembourser.  
donc en cas de séparation, vous êtes dans une situation très délicate.  
cdt